



## Consignes de sécurité importantes

1. Veuillez lire ces instructions.
2. Conservez ces instructions.
3. Respectez tous les avertissements.
4. Suivez toutes les instructions.
5. N'utilisez pas cet appareil près de l'eau.
6. Nettoyez uniquement avec un chiffon sec.
7. N'obstruez pas les ouïes de ventilation. Installez l'appareil en respectant les instructions du fabricant.
8. Éloignez l'appareil des sources de chaleur : radiateurs, bouches de chaleur, fours et autres (y compris les amplificateurs).
9. Respectez le dispositif de mise à la terre de la prise secteur.  
États-Unis et Canada uniquement : Une prise polarisée est équipée de deux fiches, l'une plus large que l'autre. Une prise avec borne de terre est équipée de deux fiches et d'une borne de terre. La fiche large, ou la borne de terre, est garante de votre sécurité. Si la fiche secteur fournie avec l'appareil ne correspond pas à la prise secteur de votre installation, faites remplacer cette dernière par un électricien.
10. Disposez les câbles électriques de sorte qu'ils ne puissent pas être piétinés, coincés ou pincés ; une attention toute particulière doit être accordée au niveau des prises secteur et de l'embase secteur de l'appareil.
11. Utilisez uniquement les câbles/accessoires recommandés par le fabricant.
12. Débranchez cet appareil du secteur lors des orages ou des longues périodes d'inutilisation.
13. Confiez toute réparation à un technicien qualifié. L'intervention d'un technicien est nécessaire dans les cas suivants : le cordon d'alimentation ou la prise secteur sont endommagés, des corps étrangers ou du liquide se sont introduits dans l'appareil, l'appareil a été exposé à la pluie ou à l'humidité, l'appareil montre des signes de dysfonctionnement ou est tombé.
14. **AVERTISSEMENT** : Afin de réduire le risque d'électrocution ou d'incendie, ne pas exposer cet appareil à la pluie ou à l'humidité et veillez à ne poser aucun objet contenant un liquide sur l'appareil comme un vase, par exemple.
15. Pour déconnecter complètement l'appareil du réseau d'alimentation, déconnecter le cordon d'alimentation de la prise murale.

16. La fiche d'alimentation doit rester facilement accessible.
17. Music 1 et Music 3 seulement : risque d'explosion si la batterie n'est pas correctement remplacée. Remplacer la batterie par un modèle identique ou équivalent.
18. Music 1 et Music 3 seulement : Avertissement : Les piles (le pack de piles ou les piles installées) ne doivent pas être exposées à une source de chaleur excessive telle que le soleil, le feu ou autre.



## Avertissement

RISQUE DE CHOC ÉLECTRIQUE ! NE PAS OUVRIR !

Pour réduire le risque de choc électrique, ne retirez pas le panneau arrière et ne pas exposer l'appareil à la pluie ou à l'humidité.

Aucun élément interne n'est réparable par l'utilisateur. Adressez-vous à un personnel qualifié pour les réparations.

## Remarque

Le présent appareil est conforme à l'article 15 des règlements de la FCC/aux CNR d'Industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes : 1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage; 2) l'appareil doit accepter tout brouillage radioélectrique subi, même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement.

Les changements ou modifications non expressément approuvés par la partie responsable de la conformité peuvent annuler le droit de l'utilisateur à utiliser cet appareil.

Cet appareil a passé avec succès les tests relatifs aux équipements numériques de classe B et est conforme aux limites imposées à cette classe (article 15 des réglementations fédérales américaines). Ces limites sont conçues pour assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles dans une installation résidentielle. Ce matériel génère, utilise et peut émettre des ondes radio qui peuvent, si non installé et utilisé conformément aux instructions, causer des interférences radio préjudiciables aux communications radio. Nous ne pouvons en aucun cas garantir l'absence totale d'interférences dans tous les cas d'installation. Si cet équipement est source d'interférences radio et télévision parasites (vérifiable en plaçant l'appareil sous/hors tension), nous encourageons vivement l'utilisateur à résoudre le problème d'une ou plusieurs des façons suivantes :

- Réorientez ou déplacez l'antenne de réception.
- Éloignez l'appareil du récepteur.
- Connectez l'appareil à une ligne secteur différente de celle du récepteur.
- Consultez le revendeur du matériel ou un spécialiste radio/TV.

## Valeurs limites d'exposition

Pour satisfaire aux exigences de la FCC / IC concernant l'exposition aux radiofréquences, une distance de séparation de 20 cm ou plus doit être maintenue entre l'antenne de cet appareil et des personnes pendant le fonctionnement de l'appareil. Pour assurer la conformité, les opérations à une distance moindre ne sont pas recommandées.

## Sélection de la région

Limitée par les règlements de la législation locale, la version pour l'Amérique du Nord ne possède pas l'option de sélection de la région.

## Dispositif WLAN (bande 5G)

1. Le dispositif en fonctionnement dans la bande 5150-5250 MHz est uniquement destiné à une utilisation en intérieur afin de réduire les risques d'interférences parasites des canaux des systèmes mobiles par satellite ; et
2. Le gain d'antenne maximal autorisé pour les appareils dans la bande 5725-5825 MHz doit être conforme aux limites de la PIRE spécifiées pour un fonctionnement point-à-point et non point à point selon le cas.

## Garantie limitée

Dynaudio garantit que les matériaux et la fabrication de ce produit sont exempts de tout défaut dans des conditions normales d'utilisation et de service pour une période limitée à compter de la date d'achat. Pour que cette garantie s'applique, l'appareil doit être installé et utilisé selon les instructions écrites.

L'obligation en vertu de la présente garantie est limitée au remplacement, à la réparation ou au remboursement d'un tel dispositif défectueux pendant la période de garantie, à condition que :

1. une inspection par Dynaudio indique la validité de la demande ;
2. le défaut ne résulte pas de dommages, d'une mauvaise utilisation, de la foudre, de surtensions, d'une négligence, d'un mauvais emploi (installation) ou du non-respect des instructions contenues dans les instructions du manuel ou écrites fournies par Dynaudio après l'achat initial ;
3. le produit n'a pas été modifié de quelque façon ou réparé par d'autres et que les unités scellées en usine n'ont pas été ouvertes (des frais pour le service, les pièces et la main-d'œuvre seront appliquées aux unités abîmées ou physiquement endommagées) ;
4. le revendeur auprès duquel les produits Dynaudio ont été achetés a été autorisé à vendre ces produits au moment de l'achat initial ;

5. le fournisseur de services, a été autorisée par écrit par Dynaudio, y compris mais sans s'y limiter, pour l'installation ou la réparation du produit ;
6. l'original daté de la facture sera présentée chaque fois qu'une réparation sera nécessaire pendant la période de garantie ;
7. les frais de transport pour le retour des produits à Dynaudio seront payés d'avance ;
8. toutes les unités « hors garantie » sont soumises à des frais de service. Les frais de service couvriront les réparations mineures (les réparations majeures seront soumises à des frais supplémentaires pour les pièces et la main d'œuvre).

Cette garantie remplace et exclut toute autre garantie, expresse ou implicite. Ni cette garantie, ni aucune autre garantie, expresse ou implicite, y compris les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à une utilisation spécifique, ne s'étendent au-delà de la période de garantie.

Dynaudio ne peut être tenu responsable des dommages causés à tout autre équipement ou autre objet sur le site d'utilisation ou de tout autre dommage, qu'il soit accidentel, consécutif ou autre. Dynaudio ne pourra être tenu responsable des bénéfices anticipés, des dommages accessoires ou consécutifs, de la perte de temps ou d'autres pertes subies par l'acheteur dans le cadre de l'achat, de l'exploitation ou de l'utilisation du produit.

Les informations contenues dans ce document sont sujettes à modification sans préavis. Dans le cas où il existerait des différences entre cette garantie et les dispositions imprimées sur toute publicité, documentation, brochure ou carton d'emballage, les conditions de cette garantie prévaudront.

Conformément à la réglementation d'Industrie Canada, le présent émetteur radio peut fonctionner avec une antenne d'un type et d'un gain maximal (ou inférieur) approuvé pour l'émetteur par Industrie Canada. Dans le but de réduire les risques de brouillage radioélectrique à l'intention des autres utilisateurs, il faut choisir le type d'antenne et son gain de sorte que la puissance isotrope rayonnée équivalente (p.i.r.e.) ne dépasse pas l'intensité nécessaire à l'établissement d'une communication satisfaisante.